

cour d appel probleme d'avoué

Par **marie5906**, le **17/01/2008** à **13:19**

Bonjour,

mon ex conjoint a entamé une procédure en cour d'appel pour un jugement de garde d'enfant. après vérification auprès de la cour d'appel, son avocate n'a toujours pas transmis le nom de son avoué, mon avocat lui a fait le nécessaire.

il semble que nous avons 4 mois à la date de demande d'appel pour faire connaître nos avoués .

une dame au greffe(je pense!!!)m'a expliqué que sans nouvelle d'un avoué à la date butoire elle sera dans l'obligation de résilier le dossier, et d'attendre une nouvelle demande de mon ex...

quel recours me reste-t-il actuellement car je paye mon avocat et je soupçonne mon ex d'être sans argent donc de ne pas pouvoir assumer ses propres frais d'avocat...(mon avocat n'est pas encore informé de la situation) je ne peux pas rester dans une telle position.

Par **Camille**, le **18/01/2008** à **14:48**

Bonjour,

Quoi vous dire, à part voir votre avocat ?

Et lui "tanner le cuir" pour que lui-même en face autant auprès de la partie adverse.